



## Association "Collectif Pour une Réanimation à Manosque"

Siège: chez Mme FIORUCCI Marie, Ch. de Bucelle Lot Les Vignes 04860 Pierrevert

Courriel: [rea.manosque@free.fr](mailto:rea.manosque@free.fr)

Site Internet: <http://rea.manosque.free.fr>

Tél: 06.76.77.61.00 / 06.30.03.52.64

### Compte-Rendu Rencontre avec le Préfet du 04 du 19 octobre 2010 à 17h30 à Digne

Présents:

- Préfecture: Pierre N'gahane (Préfet) - Eric Zabouareff (Dir Cab)
- Collectif Digne: Sonia Tavernier - François Gourmand - Dominique Vallet
- Collectif Manosque: Ghislaine Roussel - Evelyne Mathieu - J.François Pellarrey

-----

Cette rencontre obtenue aux "forceps" lors de l'Inauguration HISTORIQUE du nouvel hôpital de Manosque, s'est tenue dans des délais acceptables en Préfecture de Digne.

Nous avons dans un premier temps rappelé au Préfet, les raisons pour lesquelles depuis des mois, nous lui demandions cette rencontre et fait un panorama assez exhaustif de la situation sur l'accès à la Santé dans le 04, notamment au regard de la prise en charge des Patients de notre département relevant d'une Réanimation Polyvalente.

Nous sommes revenus sur le scandale que représentaient:

- les **vellités de fermeture de la Réanimation de Digne**, au prétexte fallacieux d'une mauvaise gestion des lits et de l'activité, alors que c'était l'ex ARH qui l'avait mise en situation de dysfonctionnement en ne lui autorisant pas le nombre de lits de Surveillance Continue (SC) nécessaire.
- le **délais de 2 ans pour prendre en compte la légitime demande** des Citoyens et des Elus (reconnue de Matignon à la Préfecture du 04 en passant par le Ministère de la Santé, l'ARS, les hôpitaux et la Préfecture du 04),
- le fait que par cette situation faisait des **habitants du 04 et du Haut-Var des sous-Citoyens** en matière d'accès à un système de Santé et de Soins de qualité,

tout en lui rappelant les **revendications communes des 2 Collectifs, des Elus du 04 et du Haut-Var, des Citoyens et des Hôpitaux** qui se résument à:

- **une Réanimation de 8 lits** (avec à minima 4 lits de Surveillance Continue) à Manosque et le maintien et la remise aux "normes" de celle de Digne en confortant ses 6 lits de Réanimation et en lui rajoutant à minima le lit de Surveillance Continue qu'il lui manque pour arriver aux 3 minimum. Sans oublier que cela serait un minimum, car les besoins réels au regard des ratios et statistiques nationales du Ministère de 0,96 lit de Réanimation pour 10.000 habitants sont évalués à 17 lits pour le Territoire des Alpes du Sud,
- une **décision de l'ARS d'ici la fin de l'année 2010**, pour que ces structures soient mises en place effectivement dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Ce qui évitera d'être percutés par le calendrier électoral de 2012 (Présidentielles et Législatives) et permettra de prendre en compte rapidement (même si les 2 années de perdues ne se rattraperont jamais) les besoins des Citoyens,

Après un échange sur ces quelques points et l'expression plus précise de chaque Collectif sur ses spécificités, **la surprise a été totale** lorsque **le Préfet nous a dit** que suite à ses divers contacts sur ce dossier notamment avec les Parlementaires du 04, les Présidents des Conseils de Surveillance des 2 Hôpitaux (en même temps Maires des Villes de Digne et Manosque) et

les deux directeurs d'hôpitaux, il semblait pouvoir se dégager une position commune à tous les acteurs cités précédemment y compris la sienne sur une proposition à faire à l'ARS et qui rejoindrait "à peu près" celle des Collectifs. Et de tenter de nous expliquer (nous qui sommes sur cette stratégie depuis 2 ans) que c'était la meilleure solution pour tenter d'obtenir ce qui correspond à un besoin Citoyen d'accès à des soins de qualité et à une nécessité d'aménagement du Territoire.

Cette proposition minimale susceptible d'être acceptée par l'ARS serait la suivante: une réanimation de 6 lits (avec 3 lits de Surveillance Continue) à Digne et à Manosque dans le cadre dérogatoire prévu par la loi avec une coopération/convergence renforcée entre les 2 structures.

Le Préfet nous proposant de la rédiger et de l'adresser à l'ARS au nom des acteurs concernés.

Cela correspond à une avancée majeure tant du point de vue de la création du Service de Réanimation à Manosque, que de la pérennisation de celui de Digne en lui rajoutant les lits de SC qu'il lui manquait.

Après réflexion, nous lui précisons que même si cette avancée nous paraît majeure, elle nous semble insuffisante en l'état et doit être, si l'on ne veut pas qu'elle se transforme en leurre, très sérieusement encadrée.

Et nous validons ensemble, en complément des lits, les points suivants que le Préfet s'engage à faire figurer dans son courrier:

- au regard des ratios et pourcentages nationaux (0,96 lits de Réanimation pour 10.000 Habitants) c'est de 17 lits de réanimation (avec les lits de SC nécessaires) dont les Populations du Territoire des Alpes du Sud ont besoin. Pour cela nous demandons que ces 12 lits soient le minimum de départ et que très rapidement (et pas dans 5 ou 10 ans) nous observions si ces lits permettent de répondre aux besoins et que nous nous engageons à les faire évoluer rapidement vers des Réas à 8 lits.
- la décision de l'ARS doit être prise d'ici fin 2010, afin de pouvoir la mettre en œuvre durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, évitant ainsi d'être percutés par le calendrier électoral de 2012,

Si bien évidemment cette position commune est très, très intéressante, il faudra malgré tout *"ne pas nous endormir sur nos lauriers"* et nous attacher à convaincre l'ARS afin qu'elle prenne la décision dans les meilleurs délais.

Enfin, personne n'est dupe sur le fait que cette proposition, en plus de la prise de conscience du Préfet et de quelques autres acteurs, est surtout la résultante des actions et interventions des Collectifs, des Elus, des Citoyens motivés pour que soient prises en compte leurs exigences, dont celle toute récente de la municipalité de Digne.

Donc, aucun triomphalisme, aucune euphorie. Une simple satisfaction: celle d'avoir mené aussi loin que possible un combat utile aux Populations et fait la démonstration que l'intervention Citoyenne n'est jamais vaine et qu'elle peut changer fondamentalement et radicalement les choses.

Cette situation inédite, si intéressante soit-elle, ne doit pas nous faire oublier qu'il nous reste un objectif majeur à atteindre: convaincre rapidement l'ARS.